

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le quinze septembre deux mil vingt trois à 20 h 30, suivant convocation en date du huit septembre deux mil vingt trois, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr LEROUSSAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre,

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mr VERHLEST Eduard à Mr BOUTY Serge

Membre excusé : Mr CHARIAL Nicolas

Membres absents : Mme CYRILLE D'HOOP Aurore, Mme BELLET Béatrice

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2023

Secrétaire de séance : Mr MONTHEIL Jean Pierre

Délibération 2023/046 en date du 15 septembre 2023

Candélabres : étude de devis et demande de subventions auprès du Fonds Vert

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de sa visite périodique de l'été 2022, le SEHV a transmis un diagnostic de l'état du parc d'éclairage public communal. Il est ressorti de cet état des lieux que « 42 foyers lumineux sur 52 sont en mauvais état » et qu'un « remplacement global des foyers du parc est préconisé. » Madame le Maire indique que compte tenu de la vétusté du parc et de la nécessité d'inscrire la commune dans une dynamique de réduction de sa consommation énergétique, un passage en LED de l'ensemble de l'éclairage public paraît opportun.

Madame le maire précise qu'une rencontre avait été organisée le 1^{er} mars 2023 avec le SEHV pour échanger sur cette thématique. Elle rappelle qu'il avait été convenu que le conseil municipal prenne le temps d'étudier les différents types de candélabres et qu'un devis serait ensuite établi. Après étude, il apparaît que le candélabre de modèle *Vence* présente les caractéristiques techniques appropriées, qu'il est adaptable sur les mâts existants et que son rapport qualité prix est intéressant.

Madame le maire présente la proposition du SEHV pour la modernisation de l'éclairage public par la mise en place de LED. Celle-ci s'élève à un montant de 32.690,77 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal décide

- De retenir la proposition du SEHV pour un montant de 32.690,77 € HT pour la modernisation de l'éclairage public par la mise en place de LED
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette proposition.
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds Vert pour un montant de travaux estimés à 32.690,77 € HT.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 16 septembre 2023

Le Maire

